



## EXAMENS 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les demandes d'inscription aux examens **2018** pour vos élèves. Elles sont à retourner à l'adresse indiquée sur chaque feuille.

Je vous invite à lire avec attention les paragraphes qui suivent:

### I/ EXAMENS UDESMA-37

Pour les examens UDESMA-37: nouvelles appellations des niveaux (plus de IM1, IM2....) mais désormais 1<sup>er</sup> cycle 1<sup>ère</sup> année, 1<sup>er</sup> cycle 2<sup>ème</sup> année...

Le cursus musical comprend un cycle d'initiation facultatif (éveil), un premier cycle, un deuxième cycle et un troisième cycle. Pour les deux premiers cycles, la formation s'étale en général sur 4 ans, mais peut être allongée d'un an. Pour le troisième cycle, elle est en général de 3 ans. Le descriptif complet des cycles figure dans le journal CMF N°520 et 526. Seules les épreuves de fin de cycle sont obligatoires.

Tous les examens se déroulent dans votre école (sauf l'examen de Fin de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, pour la Formation musicale et instrumentale) qui est centralisé.

Bien que le fonctionnement par cycle soit de mise, nous vous proposons plusieurs solutions modulables selon le fonctionnement de votre école:

#### 1: n'inscrire que les élèves en fin de cycle

Validation de **2** unités de valeur (UV) pour la fin du 1<sup>er</sup> cycle: UV formation musicale, UV instrument,  
Validation de **3** unités de valeur (UV) pour la fin du 2<sup>ème</sup> cycle et 3<sup>ème</sup> cycle: UV formation musicale, UV instrument, UV déchiffrage

OU

**2: inscrire tous les élèves: Les diplômes de fin de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle et attestations d'unités de valeur seront édités par l'UDESMA 37 et vous seront envoyés.**

*Programme de Formation Musicale : voir fiches d'acquisitions*

*Concernant l'épreuve de chant, l'élève chantera 2 chants à l'examen, un premier chant préparé (dans une liste de quatre chants –au choix de votre professeur- envoyés au préalable. Cette liste devra être identique aux élèves d'une même école pour les évaluations de fin de 2<sup>ème</sup> et fin de 3<sup>ème</sup> cycle et un chant déchiffré.*

*Programme de formation instrumentale figure dans le journal CMF 2017-2018 « liste de pièces musicales à destination des établissements d'enseignement musical » (attention, ce supplément a été envoyé par la CMF en version numérique). Un morceau reste imposé pour la fin de cycle, le morceau « en option » ne se substituant pas au morceau imposé. Pour les autres niveaux, la CMF propose un réservoir de cinq œuvres par niveau, permettant au professeur de choisir des morceaux pour les contrôles ou auditions de fin d'année adaptés à la progression de l'élève. **Veillez à n'utiliser que cette liste officielle, surtout pour les examens centralisés.***

*Déchiffrage instrumental: Une épreuve de déchiffrage instrumental est prévue pour l'examen de fin de 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle). Prière de prévenir les professeurs d'instrument en ce sens.*

*Cette épreuve de déchiffrage instrumentale remplace l'épreuve dite « d'autonomie ».*

*Accompagnateur: Il est demandé à chaque école de contacter directement un accompagnateur, à la charge de l'école, afin qu'il puisse travailler avec vos élèves et accompagner vos élèves à l'examen, y compris pour l'examen centralisé. Néanmoins, pour l'examen du 23 juin 2018 un accompagnateur sera mis à votre disposition pour l'examen avec deux répétitions sur réservation le vendredi 15 juin et le mercredi 20 juin 2018 à l'école de musique de SAINT PIERRE DES CORPS.*

## I / EXAMENS UDESMA-37

### Epreuves CMF Fin de 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle

- Examens ou épreuves en formation musicale et instrument dans vos écoles : TOUS NIVEAUX (sauf fin 2<sup>e</sup> et fin 3<sup>e</sup> cycle) : du 22 mai 2017 au 23 juin 2018
- Examen fin de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle : examen centralisé à l'École de Musique de SAINT PIERRE DES CORPS le samedi 23 juin 2018 (répétitions le vendredi 15 juin 2018 et le mercredi 20 juin 2018 à l'école de musique SAINT PIERRE DES CORPS).

Attention : Nouvelle grille de notation

0 à 12,99 sur 20	Mention Assez bien ne validant pas l'U.V
13 à 15,99 sur 20	Mention Bien
16 à 20 sur 20	Mention Très Bien

NB : Pour les épreuves « musiques actuelles » Contactez Christophe PERAULT

## II/ DIVERS (FACULTATIF)

- **EXAMEN DE FORMATION MUSICALE FIN DE CYCLE 1 HORS CMF**

Possibilité de présenter cet examen : épreuves écrites dans votre école- épreuves orales dans des centres d'examens.

Pour tout renseignement à ce sujet nous contacter rapidement à [saintpierremusique@orange.fr](mailto:saintpierremusique@orange.fr)

- **EXAMEN CENTRALISÉ DE TUBA** : les 15 et 16 juin 2018 à l'école de musique de Joué-lès-Tours
- **EXAMEN CENTRALISÉ DE TROMBONE** : date à déterminer

## III/ EN RÉSUMÉ

Les demandes d'inscriptions sont à retourner **au plus tard avant le 25 avril 2018**. Fonctionnant selon le système de cycle, il y a obligation de présenter les élèves à l'examen de fin de cycle pour accéder au cycle supérieur.

Vous recevrez au mois de mai les épreuves d'examens de formation musicale de fin de 1<sup>er</sup> cycle. Pour les autres niveaux, veuillez-vous référer aux annales transmises l'année dernière.

Concernant l'examen centralisé du 23 juin 2018, si vos professeurs souhaitent participer aux différents jurys, je vous remercie de bien vouloir m'en faire part et nous les accueillerons avec plaisir.

Vous remerciant de votre confiance et restant à votre disposition pour toute question ou précision, Je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

**Christophe PERAULT**

Responsable de la commission examens

@ : [saintpierremusique@orange.fr](mailto:saintpierremusique@orange.fr)

☎ : 06.61.18.19.64



## DEMANDE D'INSCRIPTION

**EXAMENS DU 22 MAI AU 23 JUIN 2018** : Dans les sociétés ou écoles, par regroupement.

À remplir et à retourner avant le **25 avril 2018**, à **Christophe PERAULT**  
École de Musique de Saint Pierre des Corps – Rue Henri Barbusse  
37700 SAINT PIERRE DES CORPS  
[saintpierremusique@orange.fr](mailto:saintpierremusique@orange.fr)

Nom de l'école ou société : .....

Ville : .....

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Remplir la ligne correspondant aux niveaux de Formation musicale et/ou instrument de chaque candidat en précisant : 1<sup>er</sup> cycle 1<sup>ère</sup> année ou 1<sup>er</sup> cycle 2<sup>ème</sup> année ....Fin 1<sup>er</sup> cycle....2<sup>ème</sup> cycle 1<sup>ère</sup> année .... Fin 2<sup>ème</sup> cycle.

N.B : N'oubliez pas de nous renvoyer vos résultats. Merci

	NOM	PRÉNOM	NIVEAU FORMATION MUSICALE	INSTRUMENT	NIVEAU INSTRUMENT
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					

Vos élèves passeront-ils les examens dans votre structure ?  OUI /  NON

Si NON, dans laquelle ? .....

Pour quel(s) instrument(s) .....

Je soussigné(e) ....., certifie que les candidats portés sur cette demande sont bien inscrits sur le livret de la société ou de l'école de musique.

Signature :



## DEMANDE D'INSCRIPTION

⇒ FIN DU 2<sup>ème</sup> CYCLE

⇒ FIN DU 3<sup>ème</sup> CYCLE

### EXAMENS DU SAMEDI 23 JUIN 2018 à SAINT PIERRE DES CORPS

À remplir et à retourner par mail ou par courrier

**IMPÉRATIVEMENT avant le 25 avril 2018 dernier délai**, à

**Christophe PERAULT**

École de Musique de Saint Pierre des Corps – Rue Henri Barbusse

37700 SAINT PIERRE DES CORPS

[saintpierremusique@orange.fr](mailto:saintpierremusique@orange.fr)

Nom de l'école ou société : .....

Ville : .....

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

.....

Numéro de téléphone : ..... Adresse e-mail : .....

	NOM	Prénom	Instrument	FIN DE 2 <sup>e</sup> CYCLE			FIN DE 3 <sup>e</sup> CYCLE		
				UV F.M.	UV Instr.	UV Déchif.	UV F.M.	UV Instr.	UV Déchif.
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

#### Compléter et cocher les cases:

UV F.M.: unité de valeur formation musicale / UV Instr.: unité de valeur instrumentale / UV Déchif.: unité de valeur déchiffrage

#### IMPORTANT :

Vos élèves répèteront-ils avec le pianiste accompagnateur de l'UDESMA-37 le vendredi 15 juin 2018 et le mercredi 20 juin à l'École de musique de Saint-Pierre-des-Corps ?  OUI  NON

#### RAPPEL :

En instrument, la liste des morceaux imposés paraît dans le journal CMF supplément concours 2018

UV. Unité de valeur : Pour obtenir le diplôme de fin de cycle, le candidat doit valider 3 unités de valeur : formation musicale, instrument et déchiffrage. Ces différentes validations peuvent s'effectuer sur plusieurs années.

Le Responsable de l'École de musique ou de la société musicale

Date :

Signature :

